

Le programme de regroupement de la SEE

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) vient de conclure, avec un certain nombre des plus importants titulaires de lignes de crédit mexicains, un accord portant sur un programme de regroupement des affectations.

Ces lignes de crédit, dont la valeur totale atteint environ 200 millions de dollars américains, forment la pierre angulaire des prêts de la SEE au Mexique.

En vertu du nouveau programme, les versements concernant toutes les affectations d'une même ligne de crédit seront regroupés tous les six mois, et des modalités communes de remboursement s'appliqueront au montant global. Les modalités de remboursement étaient auparavant établies individuellement pour chaque affectation.

Ce programme de regroupement aura notamment pour avantage d'améliorer l'accès aux lignes de crédit, d'accélérer les transactions financières et de permettre aux exportateurs canadiens de financer des transactions de moindre envergure — le montant minimum des contrats admissibles passera de 100 000 dollars US à 50 000 dollars US.

Compte tenu du rendement soutenu de l'économie mexicaine et de la multiplication des liens commerciaux entre le Canada et le Mexique, attribuables en partie à l'Accord de libre-échange nord-américain, on s'attend que le nombre de transactions appuyées aux termes de ces mécanismes continue d'augmenter sensiblement.

La SEE offre de l'aide spécialisée aux exportateurs canadiens pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Elle a des bureaux dans les principales villes canadiennes et elle favorise le commerce extérieur et l'investissement à l'étranger en fournissant des services de gestion des risques, notamment de l'assurance et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients dans le monde entier.

Un programme pour établir des alliances stratégiques

Les entreprises de technologie de l'information intéressées à créer des alliances stratégiques auraient peut-être intérêt à participer au programme d'alliances stratégiques lancé récemment à Mississauga (Ontario).

Ce programme proactif comprend des visites et des entrevues qui débouchent sur la création d'un profil de l'entreprise. On exécute ensuite des recherches dans diverses banques de données en direct afin de repérer des partenaires; le profil est ensuite transmis aux divers bureaux de commerce international ainsi qu'aux autres parties intéressées. Le programme offre une aide sur demande aux entreprises des secteurs autres que celui des techniques de l'information.

Les responsables du programme étudient et font la promotion des possibilités d'alliances stratégiques dans tous les domaines fonctionnels, notamment la recherche et le développement, la fabrication, la commercialisation et la

finance. Les alliances peuvent voir le jour sous forme de transferts de technologies, d'accords de licence, de coentreprises, d'investissements ainsi que de fusions et d'acquisitions.

Le programme — conçu par la ville de Mississauga, de concert avec les gouvernements de l'Ontario et du Canada — veut répondre aux besoins de cette ville, où plus de 250 entreprises sont engagées dans ce secteur (qui comprend le matériel et les logiciels informatiques, les télécommunications et l'électronique). Mississauga accueille aussi le siège social canadien d'entreprises mondiales telles que Northern Telecom, Spar Aerospace et Microsoft. Les entreprises intéressées peuvent communiquer avec M. Peter Wolf, agent des alliances stratégiques, Bureau du développement économique, Ville de Mississauga, 300, promenade City Centre, Mississauga (Ontario) L8B 3C1. Tél. : (416) 896-8445. Fax : (416) 896-5931.

Le remboursement des droits de douane

Par manque de connaissances et d'accès aux renseignements, les exportateurs canadiens ne réclament pas le plein montant du remboursement des droits de douane auxquels ils ont droit, signale une entreprise de courtiers en douane.

Certes, le gouvernement rembourse chaque année des droits de douane s'élevant à 800 millions de dollars; pourtant 40 p. cent des remboursements admissibles ne seraient pas réclamés.

Le remboursement des droits de douane est une disposition méconnue de la législation douanière, un stimulant pour les exportations et un moyen de favoriser l'amélioration de la balance commerciale.

Le remboursement vise à stimuler le commerce international en éliminant l'effet des droits d'importation dont sont frappés les produits utilisés dans la fa-

brication d'articles destinés à l'exportation; ces articles deviennent de ce fait plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

C'est la réexportation des produits qui détermine l'admissibilité aux éventuels remboursements de droits de douane. L'article doit tout d'abord être importé et les droits de douane doivent être acquittés. Celui-ci doit ensuite être exporté — sans modifications ou après avoir servi à fabriquer un autre produit d'exportation.

Les exportateurs intéressés devraient songer à communiquer avec leur bureau local des douanes ou avec un conseiller en drawbacks afin d'établir leur admissibilité en fonction des paramètres du programme.

L'informatisation des fonctions permet aux exportateurs d'obtenir des ren-

(Voir page 9 : Remboursement.)